

Frais de déplacements temporaires, missions en outre-mer et formations/stages.

La position de l'UNSA Police

Le 24 mai 2018, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a réuni un nouveau groupe de travail, notamment dédié aux frais de déplacements temporaires pour les missions en outre-mer, en formation/stage.

L'UNSA Police rappelle sa demande d'une **revalorisation du montant de toutes les indemnités** de mission :

→ Pour les **missions en outre-mer**, la revendication principale porte sur l'impératif d'une **revalorisation des indemnités de mission**, dont les montants ne sont plus adaptés à la cherté de l'hébergement et au coût réel des repas.

→ L'UNSA a également demandé une **augmentation des indemnités pour les missions à l'étranger**. Les montants actuels ne sont plus en rapport avec le coût de l'hébergement et de la restauration.

→ Concernant les frais de déplacement dans le cadre d'une formation, **l'UNSA Police est opposé à toute forme de dégressivité des indemnités journalières** selon la durée de la formation ou du stage.

L'UNSA a demandé un **rappel précis des informations sur l'articulation entre la réglementation applicable en matière de remboursement des frais de déplacement** et les dispositions spécifiques au Compte Personnel de Formation (notamment en cas de plafonnement du montant des frais de déplacement).

Dans le cadre de ce groupe de travail, **l'UNSA a mis à nouveau en avant son exigence d'une augmentation du montant de l'ensemble des indemnités**, dont les niveaux sont, dans la plupart des situations, décorrélés des réalités.

« Pour l'UNSA Police, la revalorisation des indemnités de mission ne relève pas des mesures de revalorisation salariale. Ce sont des mesures liées aux conditions de travail des agents pour remplir leurs missions, souvent pour régler les sommes avancées par les agents publics dans le cadre des déplacements professionnels. »

Philippe Capon
Secrétaire Général

